



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille, le 14 novembre 2019

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLÉMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU

Tel : 04.84.35.42.68

N° 113-2019-ENREG

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Métropole Aix Marseille Provence

Déchetterie située au 222 rue Albert Einstein 13013 Marseille

Par arrêté préfectoral n°_113-2019-ENREG du 14 novembre 2019, il sera procédé sur le territoire de la commune de Marseille, à une consultation du public au sujet de la demande d'enregistrement, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), relative à la réhabilitation et à l'extension la déchetterie située au 222 rue Albert Einstein 13013 Marseille formulée par la Présidente de la Métropole Aix Marseille Provence Direction Générale des Services Immeuble le Pharo 37 boulevard Charles Livon 13007 Marseille.

Les activités projetées relèvent des rubriques n°2710-2-a : installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, (à l'exclusion des installations visées à la rubrique n°2719) 2- installation de collecte de déchets non dangereux le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³ (volume sur le site de 490 m³) et 2710-1-b: installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, (à l'exclusion des installations visées à la rubrique n°2719) 1 - installation de collecte de déchets dangereux la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant b. supérieure ou égale à 1 tonnes et inférieure à 7 tonnes (quantité sur le site de 6 tonnes)

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet, les pièces du dossier ainsi que le registre de consultation du public, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Maire de Marseille, resteront déposés pendant quatre semaines **en mairie de Marseille du lundi 16 décembre 2019 au mardi 14 janvier 2020 inclus**, pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux :

- **Mairie de Marseille** : Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine, 40 rue Fauchier, 13233 Marseille Cedex 20
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 16h45
- **Mairie du 7ème secteur de Marseille (13ème et 14ème arrondissements)** : Bastide Saint-Joseph, 72 rue Paul Coxe, 13014 Marseille
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Le dossier sera également tenu à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation à l'adresse suivante :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Installations-Classees-soumises-a-autorisation-et-a-enregistrement-et-carrieres/Marseille>

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance, à l'attention du Maire de Marseille aux adresses précitées, ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement - Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06, et par voie électronique (pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public

Le préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision finale d'enregistrement sous la forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au 1 de l'article L.521-7 du code de l'environnement, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 14 NOV. 2019

Pour le Préfet,
Le chef de bureau
Cécile BERTOTIY